

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE MASCULINE U18 (RMU18)

POULE A		POULE B		POULE C	
1	ESSM LE PORTEL -2	1	CALAIS BASKET	1	BC ARDRES
2	BERCK RANG DU FLIERS	2	AL COQUELLES	2	SOM BOULOGNE
3	EOBC WIMILLE	3	AD LE PORTEL	3	BC ST MARTIN
4	APB OUTREAU	4	O GDE SYNTHÉ	4	FERQUES BC

POULE D		POULE E		POULE F	
1	SC BOURBOURG	1	CTC JGT USR	1	LILLE MBC -2
2	GRAVELINES BCM -2	2	TOURCOING SM	2	PHALEMPIN BC
3	DUNKERQUE MALO	3	WASQUEHAL FLASH	3	TEMPLEUVE LP
4	AS LOON PLAGE	4	CŒUR DE FLANDRES	4	BC LOOSSOIS

POULE G		POULE H		POULE I	
1	LAMBERSART JF	1	HASNON BASKET	1	BC BETHUNOIS
2	WAMBRECHIES J	2	AB PECQUENCOURT	2	USO BRUAY
3	LILLE EST BASKET	3	ESB VA	3	ES ISBERGUES
4	LOMME BC	4	WATTRELOS BC	4	LONGUENESSE BC

POULE J		POULE K		POULE L	
1	DAINVILLE BASKET	1	ABC DOURGES	1	ASC DENAIN -2
2	BC ST NICOLAS	2	BC LIEVINOIS -2	2	CYSOING SAINGHIN
3	GAYANT BASKET	3	BC DOUVRIN	3	BC ORCHIES
4	LAMBRES BC	4	ES HENIN BEAUMONT	4	BC ST SAULVE

POULE M		POULE N		POULE O	
1	BEUVRAGES USM	1	SQBB - JSC - 2	1	ASCC MARGNY
2	US MAUBEUGE BB	2	ASG GAUCHY	2	ESC TERGNIER
3	ONNAING JA	3	GRICOURT BASKET	3	SOISSONS CUFFIES AISNE B.B
4	BC NEUVILLOIS	4	PAC GUISE	4	LA CROIX ST OUEN

POULE P		POULE Q		POULE R	
1	NOGENT BBC	1	NOAILLES BBA	1	AMIENS SCBB
2	US CREPY EN VALOIS	2	BEAUVAIS BCO	2	US DE BOVES BB
3	BCC NANTEUIL	3	GOUVIEUX BASKET OISE	3	B VILLERS BRETONNEUX
4	AGG. CREILLOISE	4	SENLIS BB	4	ACLES ST JUST

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux de la LR HDF, les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par la Ligue Régionale Hauts de France.

Le championnat RMU18 est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission régionale 5x5. Les conclusions seront communiquées pour information au Bureau de la Ligue. Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne la descente automatique en fin de saison.

Dans ses championnats, la Ligue se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

En 2025/2026, le championnat RMU18 se déroule en 4 phases :

- 1) Un brassage regroupant 72 équipes et permettant de créer un Championnat U18 Région de 36 équipes et **un Championnat U18 Inter-département de 36 équipes pour les phases suivantes.**
- 2) Une première phase de 9 poules de 4 équipes, réparties sur trois niveaux (3 de R1, 3 de R2 et 3 de R3).
- 3) Une deuxième phase de 6 poules de 6 équipes réparties sur 3 niveaux (2 de R1, 2 de R2 et 2 de R3)
- 4) Une phase finale composée de matchs de classement pour toutes les équipes et d'une finale pour les 2 équipes de R1 qualifiées.

BRASSAGE

Le brassage regroupe 72 équipes qui ont été sélectionnées, le cas échéant, sur la base d'un classement et en tenant compte d'une répartition géographique entre les différents Comités départementaux.

Les équipes sont réparties en 18 poules de 4 équipes. La répartition des équipes dans une poule tient compte de leur situation géographique mais aussi de leur place dans le classement établi pour sélectionner les équipes qui accèdent au brassage.

Le brassage se déroule sous la forme de rencontres ALLER RETOUR ; à l'issue des 6 matchs, les équipes seront réparties comme suit :

CHAMPIONNAT REGIONAL

Les équipes classées à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place des poules de brassage seront qualifiées en **Région U18M.**

Suivant le ranking les 12 meilleures équipes classées 1^{ères} iront en R1.

Les 6 équipes classées 1^{ères} qui ne sont pas prises en R1, plus les 6 meilleures équipes classées 2^{èmes} au ranking iront en R2.

Les 12 autres équipes classées 2^{ème} iront en R3.

CHAMPIONNAT INTER-DEPARTEMENT

Les équipes classées à la 3^{ème} et à la 4^{ème} place des poules de brassage seront reversées en **U18M Inter-département**.

Suivant le Ranking les 12 meilleures équipes classées 3^{èmes} iront en R1.

Les 6 équipes classées 3^{èmes} plus les 6 meilleures équipes classées 4^{èmes} iront en R2.

Les 12 autres équipes classées 4^{ème} iront en R3.

Le règlement suivant s'applique aussi bien aux 36 équipes évoluant dans le Championnat Région qu'aux 36 équipes évoluant dans le Championnat Inter-département.

PREMIERE PHASE

36 équipes réparties en 9 poules de 4

- 3 poules de R1
- 3 poules de R2
- 3 poules de R3

Ces équipes jouent 6 rencontres en Aller / Retour, un classement est alors établi.

DEUXIEME PHASE

6 poules de 6 équipes sont formées, réparties en 3 niveaux (2R1, 2R2 et 2R3)

Les poules R1 sont composées comme suit :

- Les équipes classées aux 3 premières places de chaque poule de R1 de la phase 1.
- Le premier de chaque poule de R2 de la phase 1.

Les poules de R2 sont composées comme suit :

- Le dernier de chaque poule de R1 de la phase 1.
- Les équipes classées à la 2^{ème} et 3^{ème} place de chaque poule de R2 de la phase 1.
- Le premier de chaque poule de R3 de la phase 1.

Les poules de R3 sont composées comme suit :

- Le dernier de chaque poule de R2 de la phase 1.
- Les équipes classées à la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} place de chaque poule de R3 de la phase 1

Dans chaque poule, 10 matchs sont joués en formule Aller/Retour. Un classement est alors établi.

PHASES FINALES

Les phases finales ont pour objectifs de classer toutes les équipes dans chaque niveau et de qualifier 2 équipes issues des poules R1 en finale du championnat U18M après les demi-finales jouées en match Aller/Retour.

Les classements se jouent en matchs Aller/retour entre les équipes classées au même niveau dans les poules de même niveau. Les deux 3^{èmes} de R1 jouent l'un contre l'autre, les deux 4^{èmes}. Le principe est le même pour les poules de R1, R2 et R3.

Les demi-finales se jouent en match Aller/Retour entre les 1^{ers} et 2^{èmes} des deux poules de R1. Le 1^{er} d'une poule joue contre le 2^{ème} de l'autre poule.

A l'issue de ces demi-finales croisées, les 2 vainqueurs jouent la finale des Championnats U18M Région et Inter-département sur un match lors du week-end réservé aux finales des différents championnats régionaux féminins et masculins.

ARTICLE 2 – RÈGLES DE PARTICIPATION

Les joueurs nés en 2011 et 2012 peuvent évoluer dans ce championnat avec un surclassement délivré par un médecin agréé.

Nombre de joueurs autorisés-es : 10 au plus dont : licences C, CAST
Licences 1C ou T ou 2C 5 maxi

Nombre de participation aux rencontres autorisées (exclusive du 5x5)

Un joueur des catégories d'âge U16 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs).

JOUEURS MINEURS

Toute équipe composée de joueurs mineurs doit être accompagnée AU MOINS de deux licenciés majeurs, à domicile comme en déplacement. Ces dirigeants peuvent être les entraîneurs ou des accompagnateurs licenciés au club. Si les entraîneurs ne sont pas majeurs, deux adultes régulièrement licenciés au club seront présents sur le banc ou à proximité immédiate. En cas de disqualification de leur entraîneur, l'une d'elles prendra place obligatoirement sur le banc et sera inscrite par les arbitres avant la reprise du jeu.

Toute rencontre dont l'une des équipes ne disposerait plus de responsables majeurs sera arrêtée et la commission régionale 5x5 statuera sur le résultat final de la rencontre (perdue en principe par pénalité sauf cas exceptionnel qui serait reconnu par le Bureau.)

Une équipe qui ne disposerait pas de deux accompagnateurs, dirigeants majeurs licenciés, pourra être sanctionnée d'une pénalité financière par personne faisant défaut (cf. dispositions financières).

Des contrôles systématiques seront demandés aux officiels qui noteront les absences éventuelles dans les réserves.

ARTICLE 3 – FRAIS et DÉSIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur est confiée à la CRO pour le Championnat Région et **aux CDO des clubs concernés pour le Championnat Interdépartemental.**

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs en présence.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le samedi à 17h00 ou à 18h00 si couplé avec une rencontre U15 et/ou senior.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATIONS

Le temps de jeu est de 4X10 séparées par une mi-temps de 8 mn et 1 minute entre chaque quart-temps. Les prolongations sont de 5 mn autant de fois que nécessaire.

ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RMU18 est de taille 7.

ARTICLE 7 – TRANSMISSION DES RÉSULTATS

La transmission des données e-Marque est faite dans les 24h après l'horaire officiel du début de la rencontre.

Toute association sportive ne respectant pas les échéances prévues se verra appliquer les pénalités financières correspondantes prévues dans les dispositions financières.

ARTICLE 8 – DELEGUE CLUB

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de délégué de club (art.3.6 des règlements sportifs généraux HDF)

Tout manquement sera sanctionné, d'un sursis pour une 1^{ère} infraction et l'ouverture d'un dossier disciplinaire pour toute nouvelle infraction.

Il est fortement déconseillé au Président de l'Association sportive de prendre la fonction de délégué club.

NBI En cas d'absence du Délégué club ou en cas de départ du Délégué club, les arbitres doivent le stipuler au dos de la feuille de marque et un dossier disciplinaire sera systématiquement ouvert.

Hormis la fonction de délégué fair-play, le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

ARTICLE 9 – SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type HI au moins.

ARTICLE 10 – FEUILLE DE MARQUE ÉLECTRONIQUE

Pour ce championnat l'e-Marque est obligatoire sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières

ARTICLE 11 – STATUT DE L'ENTRAÎNEUR

L'entraîneur d'une équipe évoluant dans le Championnat Région sera soumis aux règles du statut d'entraîneur régional (cf. règlement statut entraîneur).

Pas de statut d'entraîneur pour les équipes évoluant dans le Championnat Inter-département.